

PROPOSITIONS CITOYENNES POUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUME ET DE LA COUTURE

**D'AUTRES VOIX
POUR UNE AUTRE VOIE**

Collectif BNM Aume-Couture - Décembre 2024

PRÉAMBULE

Vu l'état de dégradation du bassin versant¹ de l'Aume-Couture et considérant que le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau² (PTGE 2018-2024), qui souligne pourtant un état très altéré des eaux, n'a atteint ses objectifs que de manière très marginale,

l'URGENCE est à

1. stopper la dégradation de l'environnement et de la biodiversité
2. restaurer les fonctionnalités des milieux
3. prendre en compte les effets du dérèglement climatique
4. mettre en place une politique innovante et cohérente pour rendre ce territoire plus résilient.

Nous, citoyennes et citoyens, considérons qu'il est de notre responsabilité

- d'identifier les enjeux indispensables à un développement soutenable et équitable de notre territoire
- de donner la priorité au respect du vivant et à la préservation des ressources naturelles, tout en adaptant les activités économiques.

En conséquence notre groupe, composé de paysannes & paysans, de militantes et militants locaux, présente ses propositions, enrichies d'apports techniques et scientifiques. Propositions qui sont le fruit du travail de 4 journées d'ateliers citoyens et de dizaines d'heures de réflexion et de rédaction.

1. **Le bassin versant** : l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau.

2. Le **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** est une démarche qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

NOS AXES DE TRAVAIL

**La priorité : le milieu.
Sa remise en état
est primordiale et
fondamentale.**

AXE 1

Restauration des fonctionnalités du milieu.....p. 7

AXE 2

Accompagnement du changement de modèle agricole vers des pratiques durables et respectueuses du milieup. 17

AXE 3

Accès à l'eau potable
Disponibilité et partage, protection, gestion.....p. 25

AXE 4

Pour un fonctionnement démocratique des institutions.....p. 33



AXE 1

**RESTAURATION DES
FONCTIONNALITÉS
DU MILIEU**

Evolution du territoire

Jusqu'aux années 50

Les fonds de vallées des rivières Aume et Couture et de leurs affluents, qui drainent le vaste secteur du nord-ouest charentais, étaient une succession de parcelles hydromorphes¹, de marécages sur sols tourbeux et de marais. Donc des surfaces importantes en prairies permanentes et en zones humides, avec un très fort potentiel de rétention et de stockage en eau et en carbone.

Des années 50 aux années 70

Pour assurer l'autonomie alimentaire de la France, les pouvoirs publics ont mis en place un vaste programme de remembrement et ont mené une politique «d'assainissement» de ces zones humides, permettant ainsi la mise en culture de l'ensemble de ces surfaces :

- drainage
- curage et reprofilage de portions de cours d'eau
- arrachage des linéaires de végétation, haies et ripisylve²
- suppression de certains méandres

1 **Hydromorphe**: qui est régulièrement saturé en eau.

2 La **ripisylve** : structure arborée le long des cours d'eau, composée d'arbres, d'arbustes, d'arbrisseaux et de végétation herbacée.

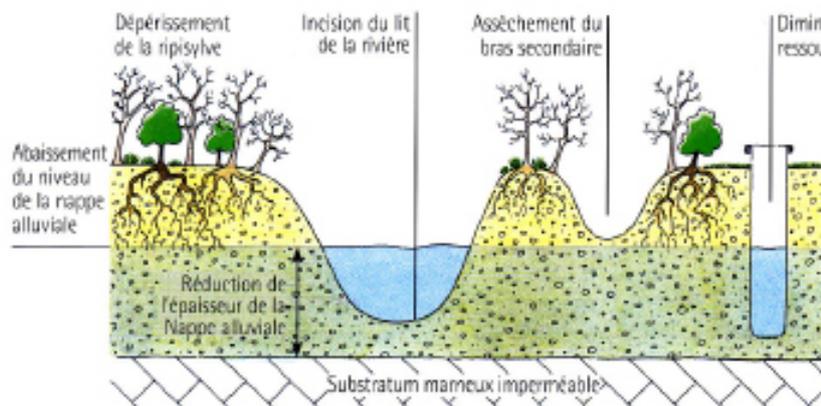
Ces travaux ont eu des conséquences désastreuses :

- augmentation des débits en hautes eaux
- modification des pentes des cours d'eau
- dégradation et érosion des berges
- incision³ très prononcée des lits des cours d'eau sur des linéaires importants
- abaissement du niveau des nappes
- perturbation saisonnière ou permanente de la connexion des cours d'eau à leur nappe d'accompagnement
- drainage trop important et trop précoce de la nappe d'accompagnement par les rivières
- détériorations entraînant des assècs⁴ de plus en plus importants et récurrents
- suppression de certains fossés et abandon de petits cours d'eau
- disparition de « fosses » d'eau, refuges de la faune lors des étiages⁵
- érosion drastique de la biodiversité : flore et faune aquatiques (notamment les écrevisses indigènes)

3 Une **incision** : en hydrologie, forme d'érosion concentrée, due à une vitesse d'écoulement rapide de l'eau, qui approfondit le lit de la rivière.

4 Un **assèc** : l'état d'une rivière qui se retrouve sans eau.

5 **L'étiage** : le plus bas niveau des eaux.



Source : frane-auvergne-environnement.fr

Des années 70 à maintenant

- mise en culture des prairies naturelles, provoquant de fait la fin du système polyculture/élevage
- soutien économique au développement de cultures irriguées, en grande partie exportées du territoire
- spécialisation du bassin de l'Aume et de la Couture en production de grandes cultures : céréales et protéo-oléagineux

Pour remédier aux dégradations et aux stress hydriques des lits majeurs⁶, des infrastructures ont été mises en place, et ce au détriment de la continuité écologique⁷ :

- seuils⁸ amovibles dans le lit mineur⁹ des rivières
- barrages à clapet¹⁰ pour réguler les écoulements et pour retenir de l'eau en période d'étiage
- stockages artificiels alimentés par pompage hivernal, pour l'irrigation d'été

Le tout n'améliorant en rien la fonctionnalité du milieu.

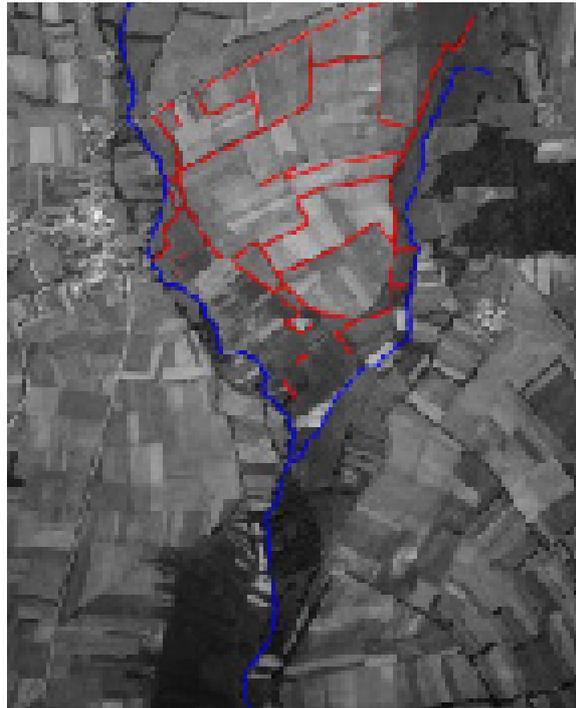
⁶ **Le lit majeur** : la partie d'un cours d'eau qui n'est inondée qu'en cas de crue.

⁷ **La continuité écologique** : la garantie du passage des poissons et des sédiments à travers les cours d'eau et autres milieux aquatiques, qui peut être interrompu par des obstacles, tels que des seuils et des barrages à clapets.

⁸ **Un seuil** : ouvrage qui barre tout ou partie de la rivière.

⁹ **Le lit mineur** : partie du lit comprise entre des berges franches ou bien marquées, dans laquelle l'intégralité de l'écoulement s'effectue la quasi-totalité du temps en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues débordantes.

¹⁰ **Un barrage à clapet** : ouvrage destiné à maintenir artificiellement le niveau de la rivière.



Tracé de l'Aume à Longré en 1950
(source : IGN)
En rouge, les haies en 1950.



Tracé de l'Aume à Longré en 2011
(source : IGN)
En rouge, les haies en 2011.

Etat actuel

- installation d'une sécheresse anthropique¹¹ depuis une trentaine d'années
- déséquilibre constaté entre la ressource en eau et les besoins sur le territoire, aboutissant au classement de la zone géographique en zone de répartition des eaux (ZRE)
- menace pesant de plus en plus sur les têtes de bassins¹², d'où une réduction progressive des linéaires de rivières
- dégradation continue de la qualité de l'eau, liée à l'utilisation accrue d'intrants et à l'augmentation du ruissellement des eaux de surface, entraînant la fermeture de captages d'eau potable ces dernières années

11 **Anthropique** : en conséquence d'une activité humaine.

12 Les **têtes de bassin** : zones amont de la rivière, composées de sources, de tout petits cours d'eau (chevelu), servant d'éponges qui retiennent l'eau en hiver et la libèrent en période sèche.

- impact dramatique du dérèglement climatique sur le cycle de l'eau dans les prochaines décennies, ayant notamment pour conséquence une diminution de 30% du débit des rivières (données du GIEC)
- effondrement continu de la biodiversité et sixième extinction de masse actuellement en cours

Nous sommes maintenant en présence d'un territoire en stress hydrique récurrent, où la pression liée à une irrigation importante et non vertueuse ajoute aux problématiques.

Malgré les financements publics conséquents attribués au bassin de l'Aume et de la Couture, nous ne pouvons que constater la dégradation continue quantitative et qualitative de la ressource en eau.

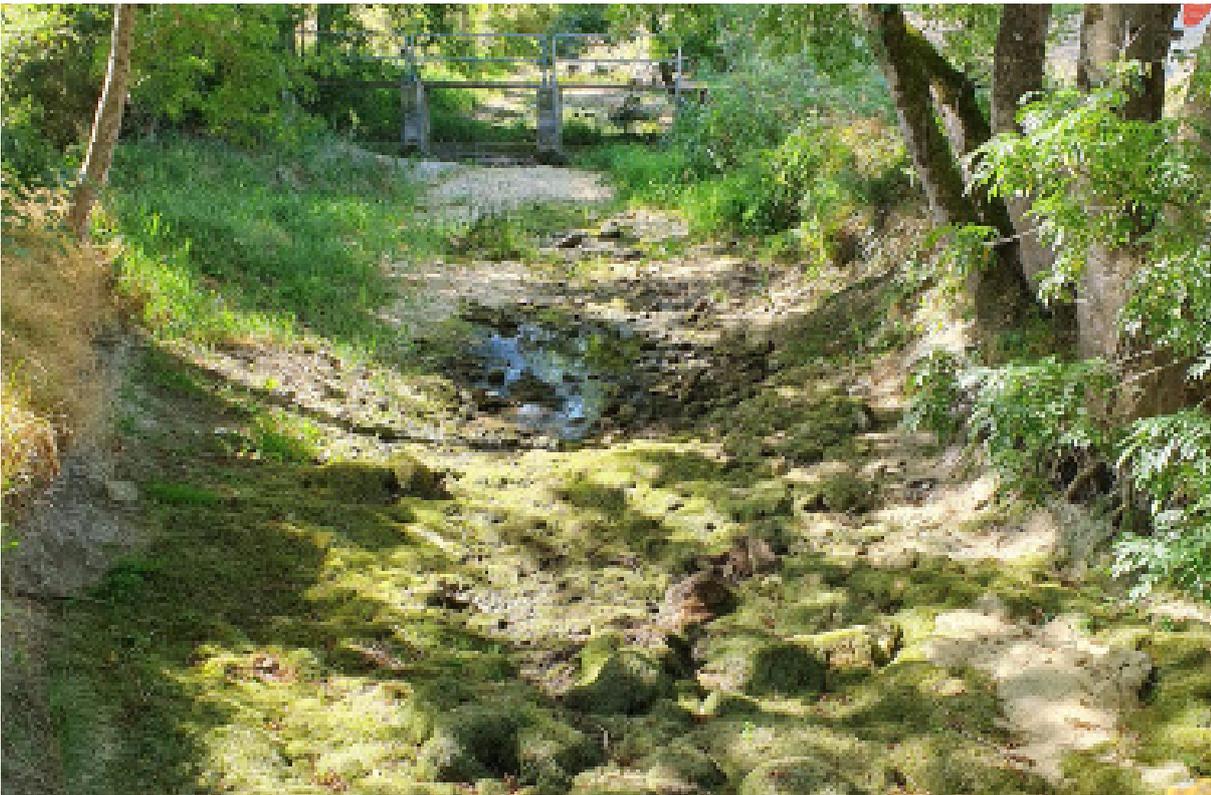


Objectif

Assurer pour toutes et tous, de façon pérenne, une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour les usages humains et pour la biodiversité. Pour cela, sanctuariser un débit biologique minimum de 120 l/s au débimètre du Moulin de Gouge.



L'Aume en période de crue, novembre 2023.



L'Aume en période d'étiage, septembre 2023.

Moyens d'action pour restaurer les milieux et leurs fonctionnalités

Sur le milieu au sens limité : le lit mineur

Programme d'hydromorphologie¹³ ambitieux sur la totalité du bassin dans une stratégie amont / aval

dès maintenant

- réactualiser le bilan pré-travaux réalisé par le SMABACAB¹⁴
- recharger¹⁵ les lits des cours d'eau par apport de roches et graviers pour les remettre à leur niveau initial
- reméandrer
- mettre en place des techniques de génie végétal¹⁶ sur les portions de berges érodées et dégradées

à moyen terme et long terme

- sanctuariser la ripisylve, en lieu et place des bandes enherbées

Sur le milieu au sens élargi : le lit majeur

dès maintenant

- répertorier les linéaires de ripisylve et les zones humides existantes et sanctuariser ces zones naturelles «sauvages» en espaces tampons
- interdire toute nouvelle artificialisation des sols

à moyen terme et long terme

- mettre en place et développer des prairies permanentes
- privilégier l'implantation du maraîchage et de l'arboriculture, notamment via l'**acquisition foncière** par
 - des collectivités territoriales
 - des organisations non gouvernementales
 - des municipalités...

13 **Hydromorphologie** : science qui étudie les cours d'eau, leur dynamique et leur fonctionnement.

14 **SMABACAB** : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Aume, de la Couture, de l'Auge et du Bief.

15 **Recharger** : apporter des matériaux naturels de diverses tailles (des plus petits graviers aux gros blocs), permettant au cours d'eau de recréer une diversité d'écoulement et de diversifier les habitats au profit de la faune et de la flore. Cette action permet aussi de remonter les lits incisés.

16 Le **génie végétal** : mise en œuvre des techniques utilisant les végétaux et leurs propriétés mécaniques et biologiques, pour le contrôle, la stabilisation et la gestion des sols érodés, la restauration, la réhabilitation ou la renaturation de milieux dégradés, incluant une intégration paysagère des aménagements.

Sur le milieu vaste : le bassin versant

dès maintenant

- revendiquer l'interdiction des pesticides
- sensibiliser les élu(e)s et les habitant(e)s des communes à l'importance :
 - de désimperméabiliser les infrastructures communales (parkings, places, trottoirs, cours d'écoles...)
 - d'intégrer au projet d'aménagement des bourgs la gestion des eaux pluviales par infiltration (espaces enherbés ou fleuris, noues d'infiltration¹⁷)
- être en capacité de connaître le potentiel de stockage en eau du territoire en adéquation avec le fonctionnement (clairement établi) des différentes nappes.
- mettre en place :
 - un programme d'études scientifiques dans le but de connaître le potentiel de stockage en eau du territoire en adéquation avec le fonctionnement (clairement établi) des différentes nappes.
 - une irrigation ciblée, économe (s'appuyant sur des études hydrogéologiques) et vertueuse, à destination de productions permettant de soutenir une autonomie alimentaire à l'échelle du territoire.
 - une répartition démocratique des usages.

à moyen terme et long terme

- redéfinir et mettre en place un maillage bocager¹⁸ pertinent par :
 - la réorganisation des parcellaires
 - la plantation de haies en intra-parcellaire, perpendiculaires à la pente du terrain (agroforesterie)
 - la mise en place des haies en respectant les techniques traditionnelles
- répertorier les zones humides dans le périmètre et les sanctuariser
- maintenir les secteurs boisés, les gérer avec mesure en interdisant les coupes à blanc
- tendre à maintenir ou créer des espaces naturels sur 25% de la surface globale des territoires

17 Une **noue d'infiltration** : sorte de fossé peu profond qui recueille les eaux pluviales pour favoriser l'infiltration et le rechargement des nappes phréatiques.

18 Le **maillage bocager** : ensemble des haies, talus, alignements d'arbres, arbres isolés et boisements d'un territoire.

Pour conclure

La dégradation du milieu au sens large a pris 50 à 60 années. La « modernisation » de l'agriculture a mobilisé des financements publics extrêmement conséquents.

Ces destructions

- ont été financées par nos impôts,
- ont provoqué des désordres écologiques structurels importants et
- n'ont bénéficié qu'à une minorité d'acteurs du milieu agricole local

Les travaux nécessaires à la réhabilitation des milieux et à la remise en fonctionnement normal des différents cours d'eau et des zones humides

- devront s'appuyer sur des décisions innovantes, claires et ambitieuses
- vont très clairement mobiliser des moyens financiers importants et nécessiteront une programmation sur un temps long.

Le résultat final sera probant, tant en qualité qu'en quantité, et profitera à tous dans le territoire.

C'est une urgence vitale pour les générations futures.





Diversification des écoulements par techniques de génie végétal



Reméandrage d'un cours d'eau initialement artificialisé



Zone d'incision en cours d'aménagement



Secteur initialement incisé renaturé



AXE 2

**ACCOMPAGNEMENT
DU CHANGEMENT DE
MODÈLE AGRICOLE
VERS DES PRATIQUES
DURABLES ET
RESPECTUEUSES DU
MILIEU**

Constats

Les politiques agricoles : vers une impasse ?

Depuis une soixante d'années, nous assistons à une modification significative de notre environnement et à une dégradation de son équilibre à cause du modèle agricole actuel.

Les logiques d'après-guerre de la révolution agricole ont particulièrement accéléré les changements profonds en cours dans les milieux ruraux depuis la fin du XIX^{ème} siècle :

- volonté de parvenir à l'autosuffisance alimentaire en France, puis d'exporter
- augmentation de la mécanisation
- utilisation plus importante de produits industriels
- spécialisation des cultures

Sur notre territoire, le fonctionnement naturel des masses d'eau a été perturbé par :

- le drainage qui, pour mettre en culture de nouvelles parcelles, a provoqué l'assèchement et la disparition des zones humides
- le choix d'une agriculture intensive, décidée au plus haut niveau de l'Etat et encouragée par des subventions, qui a refaçonné les paysages et a bouleversé la biodiversité

A l'heure où le coût des intrants¹, en constante augmentation, pèse lourdement sur le budget des exploitations agricoles, ce modèle atteint ses propres limites économiques.

¹ **Intrant** : qui englobe, dans l'agriculture, la totalité des produits non naturels que l'on ne trouve pas dans les sols, et qui sont ajoutés dans le but d'optimiser la qualité et le rendement de la culture.

Le changement climatique : une réalité à prendre en compte.

- les agriculteurs et agricultrices sont parmi les premiers à être impactés par le changement climatique.
- le modèle agricole dominant ne prend en compte l'eau que pour garantir ses rendements et non comme une ressource naturelle essentielle à l'équilibre de notre environnement.

Pourtant des études scientifiques, observations et constats de dérèglements nous alertent sur l'urgence à agir :

- dans un futur proche, le débit d'étiage des rivières va baisser de façon prévisible de 20 à 40%, entraînant la diminution de la recharge des nappes
- l'assèchement des sols, la hausse des températures et l'évapotranspiration² accrue vont augmenter les besoins d'apport en eau pour les plantes

Dans ce contexte, envisager le stockage de l'eau pour l'irrigation de cultures destinées à l'exportation ou à la production d'énergie est un non-sens économique et écologique.

Il faut absolument que notre agriculture serve, avant tout, à nourrir la population locale.

Alors que l'irrégularité des précipitations s'accélère sans que les pratiques agricoles en soient seules responsables, on doit repenser la gestion de l'eau en lien avec une évolution profonde de l'agriculture.

² **L'évapotranspiration** : l'eau qui remonte dans l'air, par l'évaporation et par la transpiration des plantes.

Sur l'Aume-Couture

Les productions agricoles de ce secteur sont dépendantes du contexte global :

- orientations de la PAC³
- accords internationaux de libre échange
- conditions pédoclimatiques⁴.

Ici comme ailleurs, dans les années 60, **la recherche d'une productivité toujours plus importante** et le regroupement d'exploitations ont amené à réaliser sur le bassin de l'Aume-Couture des « travaux d'assainissement» qui ont conduit :

- à rendre rectiligne le parcours des rivières de façon à évacuer l'eau plus rapidement
- à arracher des haies
- à assécher des milliers d'hectares de zones herbagères humides, jusqu'alors valorisées par l'élevage
- à convertir en terres cultivables les prairies naturelles et bocagères qui avaient un rôle naturellement efficace dans la filtration et l'infiltration de l'eau.

Ces « prés de rivière » freinaient le ruissellement (circulation horizontale) et laissaient percoler⁵ l'eau verticalement vers les nappes de réserves du sous-sol.

³ **PAC** : la **P**olitique **A**gricole **C**ommune a été mise en place en 1962, en réaction à la crise du secteur agricole. Lors de sa création, l'objectif était de fournir aux habitants de l'UE des denrées alimentaires à un prix abordable et d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs. Il s'agit de l'une des plus anciennes politiques européennes. Elle est commune à l'ensemble des États membres de l'Union Européenne.

⁴ **Pédoclimatique** : le pédoclimat correspond au climat du sol. Il désigne l'ensemble des conditions de température, d'humidité et d'aération régnant dans les horizons d'un sol.

⁵ **Percoler** : « filtrer », « s'écouler à travers » des matériaux poreux (en parlant de liquides).

Il s'en est suivi une spécialisation des régions, à laquelle le bassin de l'Aume-Couture n'a pas échappé :

- cultures de céréales et d'oléagineux qui occupent 80 % de la SAU⁶ (la culture de maïs s'est particulièrement imposée dans le secteur, avec un recours massif à l'irrigation).
- exportation, pour partie, via le port de la Pallice à la Rochelle.

L'enjeu actuel est de garantir en priorité la ressource en eau potable.

Pour cela, il nous faut préserver le milieu et sa biodiversité.

Ensuite seulement, il deviendra possible de définir les volumes prélevables pour l'irrigation, en tenant compte des cultures auxquelles ces volumes sont destinés.

⁶ **SAU** : **S**urface **A**gricole **U**tilisée.



© Isabelle Foyer

Un projet de territoire pour une agriculture durable et paysanne

Une fois ce constat réalisé, nous devons **apporter des propositions concrètes pour allier préservation des ressources naturelles et juste rétribution du travail**, afin de donner au territoire un autre visage.

Objectifs

1. Implication de l'agriculture dans la renaturation.
2. Participation de l'agriculture à la qualité des eaux du bassin versant.
3. Economie et fléchage de la quantité d'eau d'irrigation.
4. Rémunération juste des agricultrices et des agriculteurs.

Actions

1. Implication de l'agriculture dans la renaturation : les actions sur le lit majeur de l'Aume, de la Couture et de leurs affluents.

dès maintenant	à moyen terme	à long terme
Développement de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ⁷ ciblées sur les enjeux relatifs à l'eau.	Réappropriation des parcelles ou changement de pratiques culturales avec mise en place rapide des techniques d'agro-écologie.	Maraîchage Agroforesterie
Aide à l'installation d'éleveurs		Prairies permanentes Bocage

Aux organisations agricoles et aux pouvoirs publics de donner les moyens d'œuvrer en ce sens.

⁷ **MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques . Elles permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement ou le maintien de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

2. Participation de l'agriculture à la qualité des eaux du bassin versant :

des actions réellement mises en œuvre, avec formation des agriculteurs et compensations financières.

Où?	dès maintenant	à moyen terme	à long terme
sur l'aire de captage⁸ (PPI⁹ et PPR¹⁰) et les zones inondables	arrêt des intrants chimiques de synthèse		
sur le lit majeur	arrêt des CMR ¹¹ réduction des engrais azotés	arrêt des intrants chimiques de synthèse et des engrais azotés, hormis ceux autorisés en agriculture biologique	
sur le bassin versant		arrêt des CMR et réduction des engrais azotés	arrêt des intrants chimiques de synthèse et des engrais azotés, hormis ceux autorisés en agriculture biologique

Pour que ces actions puissent être effectives, il pourra être proposé aux agriculteurs

- d'allonger les rotations,
- d'y augmenter la part de légumineuses.

La mise en place de ces mesures peut être immédiate grâce à un recours plus systématique aux MAEC et au versement d'aides à l'agriculture biologique.

8 **L'aire de captage** : la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré alimente le captage.

9 **Périmètre de Protection Immédiat (PPI)** : il correspond à l'environnement proche du point de captage.

Il a pour fonction d'empêcher la dégradation des ouvrages ou l'introduction directe de substances polluantes dans l'eau.

10 **Périmètre de Protection Rapproché (PPR)** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

11 **CMR** : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique : le pire du pire dans la chimie agricole.

3. Economie et fléchage de la quantité d'eau d'irrigation.

<i>Pour</i>	dès maintenant	à long terme
<i>baisser la quantité d'eau utilisée avec la même efficacité</i>	changer de pratiques culturales recourir aux MAEC	augmenter le taux de matière organique des sols
<i>établir des critères de répartition des volumes prélevables pour l'irrigation</i>	grâce à des études scientifiques hydrogéologiques, des critères transparents seront définis par tous les agriculteurs ensemble, en tenant compte de la ressource disponible et en réduisant les inégalités	

4. Juste rémunération des agricultrices et des agriculteurs.

Sans rémunération satisfaisante du travail, l'agriculture n'est plus attractive.

Une planification des productions est nécessaire pour garantir l'autonomie alimentaire du territoire.

<i>Pour</i>	de court terme à long terme
<i>assurer une sécurité de revenu par la vente des productions</i>	assurer des débouchés par des contrats de longue durée à prix garantis aboutir à la mise en place de la Sécurité Sociale de l'Alimentation ¹²
<i>favoriser la consommation locale</i>	respecter la loi Egalim ¹³ créer et soutenir des entreprises locales de transformation et de commercialisation (filières longues)
<i>rémunérer les agriculteurs pour les services rendus</i>	payer en temps et en heure pour les Services Environnementaux ¹⁴ (PSE)

12 La **Sécurité Sociale de l'Alimentation** (SSA): c'est une réflexion en cours en France et en Belgique, portée par différents acteurs de la société civile depuis 2017, sur la création de nouveaux droits sociaux visant à assurer conjointement un droit à l'alimentation, des droits aux paysans / agriculteurs et la protection de l'environnement.

13 **Loi EGAlim** : issue des Etats Généraux de l'Alimentation (en 2018), elle vise à payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail, à renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

14 **Paiements pour Services Environnementaux** (PSE) : Mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau, ce dispositif d'aides rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Il contribue ainsi directement à la transition agro-écologique des exploitations.

Pour conclure

Toutes les actions que nous préconisons doivent permettre à notre territoire d'inverser les dommages causés à nos écosystèmes du fait de la mise en œuvre des politiques agricoles productivistes du milieu du XX^{ème} siècle, pourtant censées contribuer à l'amélioration des conditions de vie du monde rural, et en premier lieu des paysans.

Deux générations plus tard, ces mesures ne répondent plus à leur objectif initial. Pire, elles n'assurent pas l'approvisionnement du marché alimentaire intérieur, elles contribuent à dégrader notre environnement et, par là-même, la santé des Français et des agriculteurs en premier lieu.

Les agricultrices et agriculteurs sont amenés à interagir avec de nombreuses ressources de biens communs (eau, air, sol, biodiversité) et il est important que leurs actions soient les moins impactantes possible pour les milieux.

Pour être mieux compris des citoyens, le monde agricole doit s'ouvrir vers la société. La paysannerie, selon Via Campesina¹⁵, est encore le modèle agricole qui nourrit les 3/4 de l'humanité avec 1/4 des ressources naturelles : nier sa capacité de résilience et celle à nourrir la population, c'est se voiler la face avec un prisme libéral.

Soyons moteur du changement à opérer sur notre territoire.

Anticipons ces évolutions, avant d'y être forcés sous des contraintes climatiques bien plus fortes que celles que nous connaissons aujourd'hui.

Plutôt que de viser le chacun pour soi, donnons-nous les moyens de continuer ensemble.

¹⁵ **La Via Campesina** (LVC) : fondé en 1993, c'est un mouvement international qui rassemble des millions de paysannes et paysans, de travailleurs et travailleuses sans terre, d'autochtones, d'éleveuses et d'éleveurs, de pêcheurs et pêcheuses, de travailleurs et travailleuses agricoles migrants et migrantes, de petits et moyens agriculteurs et agricultrices, de femmes rurales et de jeunes du monde entier.

Construit sur un fort sentiment d'unité et de solidarité, LVC défend l'agriculture paysanne au nom de la souveraineté alimentaire.



AXE 3

**ACCÈS À L'EAU
POTABLE.
DISPONIBILITÉ
ET PARTAGE,
PROTECTION,
GESTION.**

Constat

Le partage de l'eau

Après le constat accablant sur le milieu, il ne faut pas s'attendre à une situation reluisante de l'eau potable dans le bassin de l'Aume-Couture. Malheureusement, c'est le cas dans beaucoup d'endroits en France et dans le monde entier.

- 2012, 3ème Sommet de la Terre à Rio : l'eau est reconnue comme **bien commercial**.
- 7 décembre 2020 : entrée en Bourse de l'eau.

« [...] la première fois que cette ressource vitale n'était plus seulement considérée comme une marchandise qu'on peut acheter et vendre, mais aussi et surtout comme une **valeur financière sur laquelle on peut spéculer**. »

Déclaration de Riccardo Petrella, économiste et ardent défenseur du droit à l'eau, en 2021.

Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000

Définition de la DCE :

«L'eau est un bien commun et une ressource limitée qui doit être protégée et utilisée de manière durable, tant sur le plan de la qualité que de la quantité.»

La DCE précise la hiérarchie des usages de l'eau en période de crise :

1. eau potable
2. préservation des milieux
3. usages économiques : agriculture, industrie, énergie, tourisme...

Dans la réalité, les priorités sont renversées, avec pour conséquence une dégradation des milieux et de la qualité de l'eau potable.

C'est le cas dans le bassin de l'Aume-Couture.

La protection de l'eau

L'objectif était d'atteindre une bonne qualité des eaux souterraines et superficielles en 2015.

Le captage

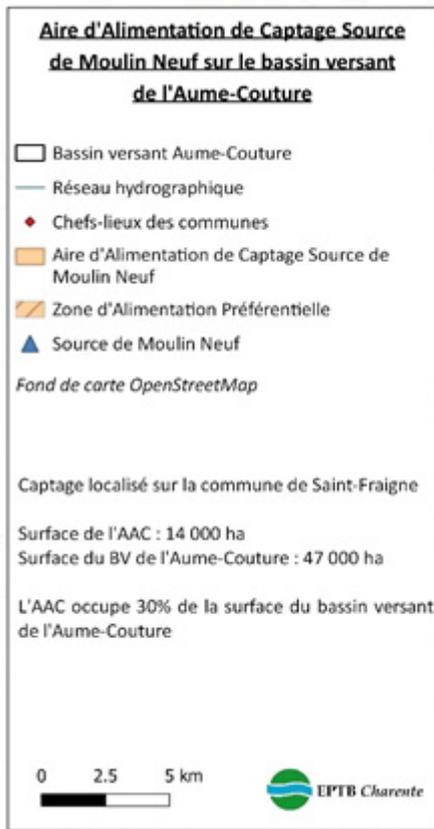
Sur notre bassin de l'Aume-Couture, le point de prélèvement de l'eau potable est constitué d'un captage de source (eaux de surface) : source de Moulin Neuf à SAINT-FRAIGNE et d'un forage (eaux souterraines prélevées à 509 m) : forage de Moulin Neuf à SAINT-FRAIGNE.

L'aire d'alimentation du captage (AAC) correspond au bassin versant du captage, sur lequel l'eau s'infiltré ou ruisselle et participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.

Les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable visent à protéger la qualité des eaux, donc la santé humaine.

On distingue sur l'aire de captage plusieurs périmètres de protection : l'arrêté préfectoral du 18 mai 1982 protégeant la source de Moulin Neuf mentionne trois zones :

- le périmètre de protection immédiate
- le périmètre de protection rapprochée : 169 ha
- le périmètre de protection éloignée, qui correspond à l'AAC



Le périmètre de protection immédiate du forage de Moulin Neuf, d'une superficie de 78 ares 20 centiares, est la seule zone où « le sol est maintenu en parfait état de propreté, sans utilisation d'engrais et de désherbants chimiques. »

Le traitement par filtres à charbon de l'eau brute du captage, très chargée en pesticides, s'est avéré insuffisant pour parvenir à une eau potable de qualité.

D'où la nécessité de la création, en 2002, d'un forage en profondeur dont l'eau brute est, quant à elle, trop chargée en fer.

C'est le mélange, en proportion précise, de ces deux eaux, toutes deux traitées, qui parvient à nos robinets.

Sur le bassin de l'Aume-Couture, **les pollutions sont principalement d'origine agricole** pesticides, nitrates, phosphates...

- la présence d'un métabolite¹ (R471811) du Chlorothalonil (un fongicide des céréales, protéagineux, pommes de terre et légumes, interdit en 2019) y a été révélée, comme dans la plupart des captages du département de la Charente.
- l'effet cocktail avec d'autres pesticides que le Chlorothalonil n'est jamais évalué.

Sur le bassin de l'Aume-Couture, **plusieurs captages ont dû être fermés.**

(En France, entre 1980 et 2021, 12600 captages subi le même sort pour cause de pollution, principalement aux nitrates et aux pesticides².)

1 Un **métabolite** : en diffusant dans l'environnement après leur application, les substances actives des pesticides peuvent se dégrader en une ou plusieurs molécules appelées « métabolites ». Certaines de ces substances se retrouvent dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

2 Source : synthèse des connaissances en 2022, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

En outre, on note que, malgré les deux contrats Re-sources³, initiés depuis 2008, les teneurs en nitrates dans l'eau n'ont pas diminué. (CLE du SAGE⁴ du 11/10/2022)

De surcroît, en 2019, une étude de la Direction Départementale des Territoires (DDT) montre que notre territoire est particulièrement fragile.

Serait-ce l'une des raisons pour lesquelles nos eaux superficielles et souterraines sont, pour une grande partie, toujours en mauvais état ?

(Cf. carte page 29, datée de 2023)

La gestion de l'eau

Le SIAEP⁵ Nord Ouest Charente, qui possède la compétence de la gestion de l'eau, a signé un contrat de délégation de service public de 15 ans avec la SAUR⁶ pour le secteur de Saint-Fraigne (il est rare de trouver des périodes aussi longues sur ce type de contrat).

3 Re-Sources : c'est une démarche concertée née du constat d'une dégradation continue et régulière de la qualité des eaux brutes et ayant entraîné la fermeture de nombreux captages d'eau potable. Cette initiative régionale vise à préserver et à reconquérir la qualité des ressources en eau destinées à l'approvisionnement en eau potable des habitants de Nouvelle-Aquitaine.

4 CLE du SAGE : créée par le préfet, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Véritable noyau décisionnel du SAGE, elle organise la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre.

Une fois le SAGE adopté, la CLE veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

5 SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable. Il assure la mission de service public de distribution d'eau potable au sein d'un regroupement de communes.

6 SAUR : Société d'Aménagement Urbain et Rural, créée en 1933. Groupe français « établi dans près de 20 pays » et « présent dans 140 pays », « expert dans le domaine de l'eau, réseaux d'eau, traitement de l'eau », « fournisseur de premier plan de la gestion de l'eau ».

(source : site officiel SAUR)

Entreprise privée à laquelle les collectivités locales délèguent « l'exécution du service public ».

- le taux de fuite des canalisations est de 25,33 % (soit une perte de 2 m³ par jour et par kilomètre sur les 671 km de réseaux de ce secteur)

- le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable n'est que de 0,58 %, (à ce rythme, il faudrait 172 ans pour renouveler l'ensemble des canalisations).

Sachant que

- la fonte fabriquée en France a une durée de vie comprise entre 80 et 100 ans,

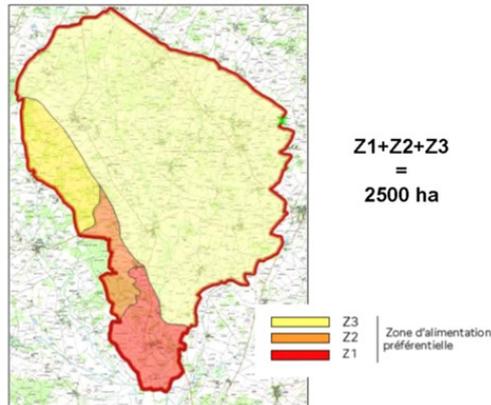
- les matériaux composites une durée de vie comprise entre 30 et 50 ans,

les territoires vertueux sont ceux où le pourcentage de tuyaux remplacés chaque année est supérieur à 1 % du réseau.



Délimitation du périmètre ZPAAC Source de Moulin Neuf – Vulnérabilité des sols

Le bassin versant de l'Aume-Couture à cheval sur les Deux-Sèvres et de la Charente possède un aquifère d'une faible profondeur ainsi qu'une forte perméabilité des sols et du sous-sol qui rendent le bassin très vulnérable aux pollutions. Non protégée par un écran marneux superficielle, l'aquifère y est alimenté par une infiltration directe ce qui en fait un secteur particulièrement vulnérable.



Sectorisation de la vulnérabilité de l'AAC de Moulin Neuf
 Donnée source : DDT Charente 2019



Objectifs

- 1 . En 10 ans, retour à une eau de qualité.
- 2 . Connaissances et transparence.
- 3 . Gestion citoyenne.

Actions

1. Retour à une eau de qualité.

L'exemple de la ville de Munich

En 1992, la ville a expérimenté un système pour améliorer la qualité de son eau : l'agriculture biologique, afin de traiter le problème à sa source plutôt que d'avoir à traiter les eaux usées :

- achat de terrains dans les zones de captages pour éviter les pollutions dues à l'agriculture intensive
 - encouragement au passage à l'agriculture biologique
 - subventions + nouveaux marchés

10 ans plus tard, 85 % des paysans sont en bio, l'eau est l'une des meilleures d'Europe et le coût pour la ville est estimé à 1 centime par mètre cube, alors que la seule dénitrification coûte 30 centimes d'euros par mètre cube.

dès maintenant

à moyen terme

à long terme

Préempter tous les terrains mis en vente sur les aires de captage

Restaurer les milieux pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales
et la recharge des nappes phréatiques

Ne plus accorder aucune dérogation pour l'utilisation de
produits sanitaires interdits (Néonicotinoïdes)

Soutenir financièrement les pratiques agricoles vertueuses : activation des MAEC et PSE

Créer une pénalité pour les exploitations agricoles dont les
pratiques culturales n'auront pas changé.

Améliorer l'efficacité des contrôles des installations à risques

Faire payer les pollueurs



2. Connaissance et transparence

dès maintenant	à moyen terme	à long terme
Affiner la connaissance <ul style="list-style-type: none"> - des stocks d'eau disponible en nappes superficielles et profondes - de leurs caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques 		
Affiner la connaissance et le suivi de l'état de tous les points de captage		
Étendre la recherche des pesticides et de leurs métabolites à tous les produits épandus sur le territoire		
Avant toute mise sur le marché des intrants chimiques, effectuer une expertise indépendante de leurs métabolites et des effets cocktails		
Rendre facilement accessible l'information concernant <ul style="list-style-type: none"> - la répartition des volumes, - les résultats d'analyses avant traitement de l'eau, - les coûts de retraitement Poursuivre toutes les études dans la durée		

3. Gestion citoyenne

dès maintenant	à moyen terme	à long terme
Passer à une gestion publique dès la fin du contrat avec la SAUR		
Limiter les prélèvements d'eau en fonction des quantités disponibles		
Appliquer le principe pollueur-payeur. Revoir le mode de facturation pour mettre en place la tarification progressive		
Simplifier les organes de gestion de l'eau		
Mettre en place une juste représentativité des usagers domestiques avec pouvoir de décision		
Accélérer le renouvellement des canalisations d'eau potable, actuellement très insuffisant (au rythme actuel : 172 ans)		



AXE 4

**POUR UN
FONCTIONNEMENT
DÉMOCRATIQUE DES
INSTITUTIONS**

Finalité des travaux du groupe :

UNE DÉMOCRATIE RÉELLE DANS LA GESTION DE L'EAU.

Objectifs

A très court terme :

Intervenir auprès de la CLE et de la Préfecture pour une révision immédiate des seuils de gestion des prélèvements¹.

Ensuite :

1. **modifier les institutions** (structure, hiérarchie et découpage territorial...), **créer de nouvelles instances**
2. la gestion de l'eau étant complexe, **former les représentants pour les rendre pertinents**
3. parvenir à un **financement équitable** pour les investissements
4. **empêcher les conflits d'intérêts** et donner **le dernier mot aux citoyens**
5. **rendre l'information disponible** (recherche, publications, contrôle citoyen, ...)
6. **faire respecter la loi** (études, contrôles, sanctions, indépendance...)

¹ Un **seuil de gestion des prélèvements** : des courbes votées en CLE du SAGE Charente donnent des éléments aux services de la Préfecture pour mettre en place les mesures de restriction ou d'interdiction de prélèvement pour l'irrigation.

Actions

Constats	Propositions
<p>L'action 2-9 du PTGE Aume-Couture souligne la nécessité d'harmoniser les règles de remplissage des 14 réserves de substitution actuellement en fonctionnement, ces règles différant en fonction de leur date d'autorisation,</p> <p>mais les nouveaux seuils proposés (Arrêté Préfectoral du 20/01/2021) sont trop bas: ils permettraient toujours le remplissage, même les années sèches comme lors de la saison 2022-2023</p>	<p>Les niveaux des seuils de coupure sur la période du 1/11 au 31/03 doivent être revus pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer une recharge optimale de la nappe sur tout le bassin versant • garantir un débit minimum satisfaisant de l'Aume et de la Couture en période estivale <p>Ils ne devraient en aucun cas descendre en dessous de 65,4 m NGF (-1,44 m) au piézomètre² d'Aigre (Saint-Mexant)</p>
<p>L'action 2-5 du PTGE Aume Couture prévoit la révision des seuils de gestion de l'irrigation (car «bien que des assecs soient régulièrement observés sur le bassin versant, les seuils d'alerte renforcée et de coupure ne sont jamais atteints sur le piézomètre d'Aigre»)</p>	<p>Les nouveaux seuils devront impérativement tenir compte de l'étude du bureau Eaucéa sur les débits biologiques³.</p> <p>Ces seuils doivent permettre une anticipation suffisante pour éviter les assecs.</p> <p>Ils ne devront, en aucun cas, être inférieurs à la borne minimale⁴ des débits biologiques, ce qui n'est aucunement le cas des seuils expérimentaux actuellement testés.</p>

2 Un **piézomètre** : forage dédié à la surveillance des nappes phréatiques. Sa fonction principale est de mesurer le niveau de l'eau souterraine en un point précis d'une nappe.

3 Les **débits biologiques** : cette notion est rattachée à l'objectif de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux.

4 La **borne minimale** : la limite inférieure des débits biologiques.

1. Les institutions

France

La gestion de l'eau dépend de plusieurs ministères, ce qui entraîne des discordances dans les réglementations.

En France métropolitaine, les 6 Agences de l'eau⁵ recouvrent de trop vastes territoires aux réalités très variées (ex : Adour-Garonne regroupant 7 sous-bassins⁶).

- Création d'un **Ministère de l'Eau**

- Création de l'**INR'Eau**

(Institut National de Recherche sur l'Eau) chargé de la recherche scientifique et des études sur l'eau (cycles, aspects quantitatifs, qualitatifs, adaptation au réchauffement climatique et bifurcation écologique).

L'INR'Eau serait aussi en charge de tous les aspects ingénierie qui actuellement sont dans les mains du secteur privé.

Les orientations de l'INR'Eau doivent être sous contrôle citoyen.

- Création d'une **Agence de l'eau par fleuve**, qui intègre les petits fleuves côtiers proches et ayant une cohérence de fonctionnement hydrologique.

Ces agences se substituent aux 6 grandes agences actuelles.

5 **AE : Agences de l'Eau** : Ce sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques.

6 Un **sous-bassin** : zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent vers un confluent, à travers un réseau de fleuves, rivières, ruisseaux

Fleuve Charente

Pour permettre la solidarité entre l'amont et l'aval, l'échelle du bassin versant du fleuve est pertinente,

mais les organismes se chevauchent entre limites hydrologiques et administratives différentes (bassin versant Aume-Couture à cheval sur 3 départements).

Il y a également des incohérences dans la répartition des responsabilités (exemple : les « réserves de substitution » sont autorisées par la Préfecture, mais c'est l'Agence de l'eau qui, par des subventions, en assure une partie des financements

- Création de l'agence de l'eau du bassin versant du fleuve Charente, qui intègre la Seudre.

- Pour assurer la solidarité amont/aval, la CLE déterminera les volumes prélevables, ainsi que la répartition entre les usages en fonction de la ressource, en s'appuyant sur les études de l'INR'Eau.

- Les critères seront transparents et portés à la connaissance des citoyens.

- Les moyens techniques, humains et matériels, de l'EPTB⁷ seront renforcés.

Aume-Couture

Les structures sont multiples et opaques.

Ainsi, à l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)⁸, la répartition des eaux d'irrigation se fait entre membres qui partagent les mêmes intérêts économiques, sans transparence ni contre-pouvoirs.

- **Maintien du syndicat de rivière (SMABACAB)**, dont les moyens techniques seront renforcés.

- **Suppression des délégations de service public (DSP) pour la distribution d'eau potable.** (ex : La SAUR dans le cas du bassin de l'Aume -Couture).

Aucune DSP ne sera renouvelée, ainsi à brève échéance, la régie deviendra la règle.

- **Suppression de l'OUGC**, particulièrement opaque. C'est au sein du syndicat de rivière que se décidera l'allocation des volumes prélevables par les agriculteurs irrigants, dans le respect des règles définies par la CLE.

⁷ **EPTB** : Etablissement Public Territorial de Bassin : syndicat mixte spécialisé, défini au L213-12 du Code de l'environnement ; il a notamment la spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique.

⁸ **OUGC** : Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole.

Il répartit les prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole sur les bassins et assure une gestion concertée, équitable et durable des ressources en eau et des besoins des irrigants. Pour la Charente, il s'appelle **OUGC Cogest'Eau**.

2. La formation

Constats	Propositions
<p>Dans les instances de l'eau,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion est complexe - les élus sont : <ul style="list-style-type: none"> • submergés par les informations • peu disponibles en raison de leurs multiples responsabilités • soumis aux pressions professionnelles, politiques, sociales et/ou familiales. 	<p>Des informations contradictoires étant nécessaires pour la recherche d'un consensus avant la prise de décision,</p> <p>tout membre d'une instance de décision aura l'obligation de suivre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une formation initiale, • une formation continue tout le long de son mandat, dans les domaines scientifique et technique, formation appuyée par des connaissances du terrain.



© Didier Wolf

3. Les aspects législatifs et les aspects financiers

Constats	Propositions
<p>Pour les cours d'eau non-domaniaux, la propriété est partagée entre les propriétaires des rives jusqu'au milieu du lit.</p> <p>Un propriétaire peut s'opposer à ce que le syndicat de bassin intervienne pour renaturer le cours d'eau, replanter la ripisylve...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les petits cours d'eau peuvent devenir propriété de l'état ou des communes (voir annexe carte IGN 1/25 000). • Les obligations de travaux de renaturation devront être réellement appliquées, sous peine de sanctions.
<p>Le financement de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques repose à plus de 80% sur les ménages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • facture d'eau • taxe GEMAPI⁹ intégrée dans la taxe foncière (Gestion des Milieux Aquatiques, Prévention des Inondations) <p>Le citoyen finance beaucoup, mais pèse peu dans les choix de gestion.</p>	<p>Redevance sur la consommation d'eau potable: mise en place d'un tarif progressif afin d'inciter à l'économie d'eau.</p> <p>Ce tarif pourrait être basé sur l'unité de consommation¹⁰ (INSEE ou autre, à définir)</p>
<p>Le principe pollueur/payeur n'est que très faiblement mis en place : les tarifications pour l'agriculture et l'industrie pénalisent insuffisamment les pollueurs pour les inciter à changer leurs pratiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le principe de la taxe pollueur/payeur doit être appliqué pour les secteurs agriculture, industrie et produits ménagers. • Les redevances sur les prélèvements pour l'agriculture et l'industrie doivent être relevées.
	<p>Ce financement doit être géré par le ministère de l'eau et réparti« par ruissellement »entre les différentes agences de bassin (pour compenser les inégalités territoriales)</p>

9 Taxe **GEMAPI** : c'est un impôt local destiné à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle est également connue sous le nom de taxe anti-inondation, taxe inondation ou aquataxe.

10 **Unité de consommation** : c'est une unité de compte utilisée par les organismes de statistique, ou produisant des données, tels que l'OCDE, Eurostat ou, en France, l'INSEE.

Elle permet de comparer des ménages de taille différente, en tenant compte des économies d'échelle : un ménage de quatre personnes ne consomme pas quatre fois plus qu'un ménage d'une personne : il n'a pas besoin d'une surface d'habitation quatre fois supérieure, de quatre véhicules ou de quatre fois plus de chauffage.

4. La représentativité

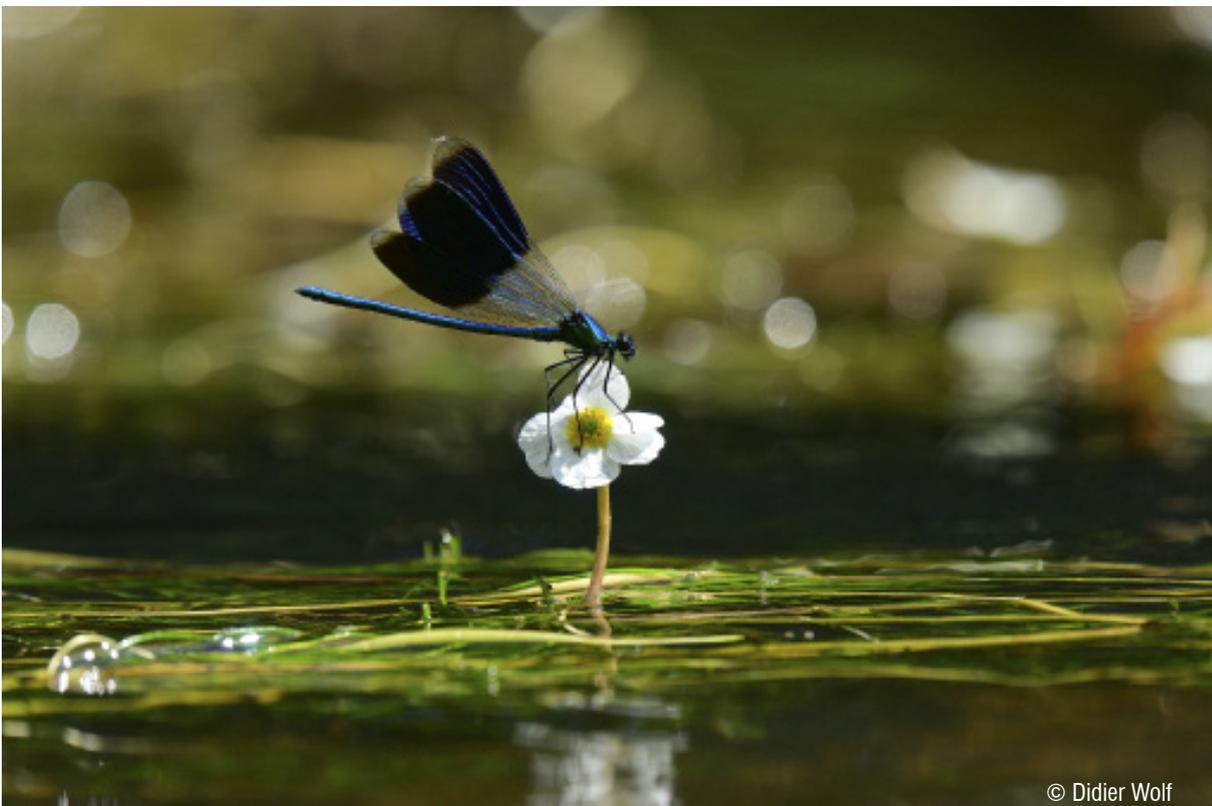
Constats	Propositions
<p>Malgré une présence possible de tous les acteurs,</p> <p>la représentativité dans les assemblées décisionnelles (comité de bassin, CLE du SAGE, AE, OUGC ...) est déséquilibrée par rapport à la priorité des usages (eau potable, milieu, économie).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si la présence de tous les utilisateurs de l'eau nous paraît indispensable dans une assemblée de réflexion, les instances décisionnelles devront être constituées comme suit : • 1/3 de citoyens-usagers non économiques, dont les associations de défense de l'environnement ou celles dont l'objet est d'intérêt général. Les citoyens-usagers seront tirés au sort et formés.
<p>La sur-représentation directe, indirecte, par influence, des agriculteurs, des irrigants, des industriels est flagrante. La partialité concerne, entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les maires agriculteurs irrigants, en activité ou en retraite • les associations dépendantes de subventions • la sur-représentation des irrigants dans les organismes décisionnels (Aquanide¹¹, OUGC, Chambre d'Agriculture) <p>Un membre peut être présent pour une qualité affichée, alors qu'une seconde interfère : il peut y avoir alors conflit d'intérêt et donc influence du jugement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1/3 d'usagers économiques : agriculture, industrie, loisirs. + associations, syndicats dont l'objet est la défense d'intérêts privés. • 1/3 d'élus : formation obligatoire, avec déclaration de leurs conflits d'intérêts. <p>Dans l'idéal, 100% de citoyens formés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour prendre les décisions, les assemblées s'appuieront sur le comité scientifique de l'INR'Eau (à créer). • La durée des mandats sera limitée et renouvelable une seule fois.
<p>Les intérêts économiques particuliers l'emportent sur l'intérêt général.</p>	<p>Quand la transparence et la publication de toutes les décisions prises dans les assemblées seront la règle, la mobilisation de tous les citoyens et leur implication dans la gestion de l'eau de leur territoire sera possible.</p>

11 **AQUANIDE**: association née de la volonté des irrigants du Poitou-Charentes d'unir leurs forces. Officiellement créée le 15 février 2013.

Elle fédère les associations départementales d'irrigants des quatre départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86), de Charente (16) et de Charente Maritime (17).

5. L'information

Constats	Propositions
<p>De nombreuses données sont accessibles sur internet, mais on constate un manque réel de volonté de vulgarisation pour rendre les informations compréhensibles par tous.</p>	<p>Au niveau local, l'EPTB se verra confier les missions d'information et de transparence.</p> <p>Il aura à charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de veiller à la publication des données et des rapports • de rendre public l'ensemble de ses travaux et de veiller à leur diffusion auprès des citoyens dans un délai acceptable.
<p>Certains organismes, tel l'OUGC Cogest'Eau, cultivent l'opacité.</p>	



© Didier Wolf

6. Le contrôle

Constats	Propositions
<p>L'insuffisance des moyens matériels et humains</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne permet pas l'analyse fine des données existantes • engendre un manque d'études scientifiques • entraîne une insuffisance des contrôles <p>Le recours à la sous-traitance vers le privé pour effectuer les études facilite l'influence des lobbies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande étude hydrogéologique sera lancée pour mettre à jour les données du milieu et déterminer quelle quantité d'eau sera attribuée à chaque secteur (milieu, eau potable, eau économique). <p>Idéalement les travaux seront réalisés par l'INR'Eau, à défaut par les organismes existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour permettre le contrôle citoyen, les listes des membres de toutes les assemblées seront rendues publiques. • Tout litige, contestation ou information utiles concernant leur impartialité devra être remonté à la Préfecture. • La Préfecture aura à charge de contrôler systématiquement la composition des assemblées décisionnelles et de traiter les conflits d'intérêts relevés.
<p>Actuellement, l'Office Français de la Biodiversité (OFB)¹² et la Direction Départementale des Territoires (DDT)¹³ réalisent les contrôles, verbalisent et transmettent, si besoin, à qui de droit.</p>	<p>L'Office Français de la Biodiversité, placé sous l'égide du Ministère de l'eau, sera renforcé pour mener à bien sa mission de police de l'eau, afin de contrôler l'application des projets décidés par les institutions.</p>
	<p>La Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN), qui a pour mission d'assurer, au niveau départemental, la coordination de tous les services de l'état impliqués dans le domaine de l'eau (ARS¹⁴, OFB, DDT, DREAL¹⁵,...) sera renforcée, afin de devenir réellement fonctionnelle.</p>

12 **OFB** : Office Français de la Biodiversité

13 **DDT** : Direction Départementale des Territoires

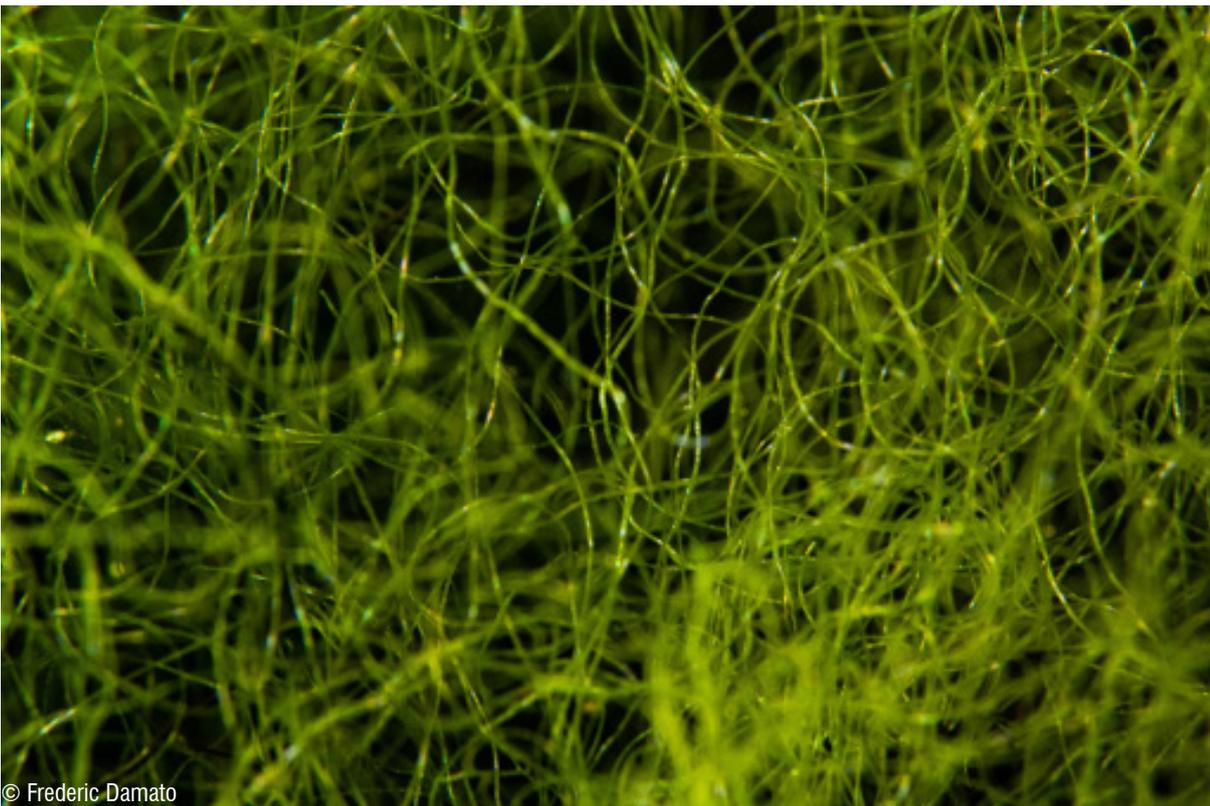
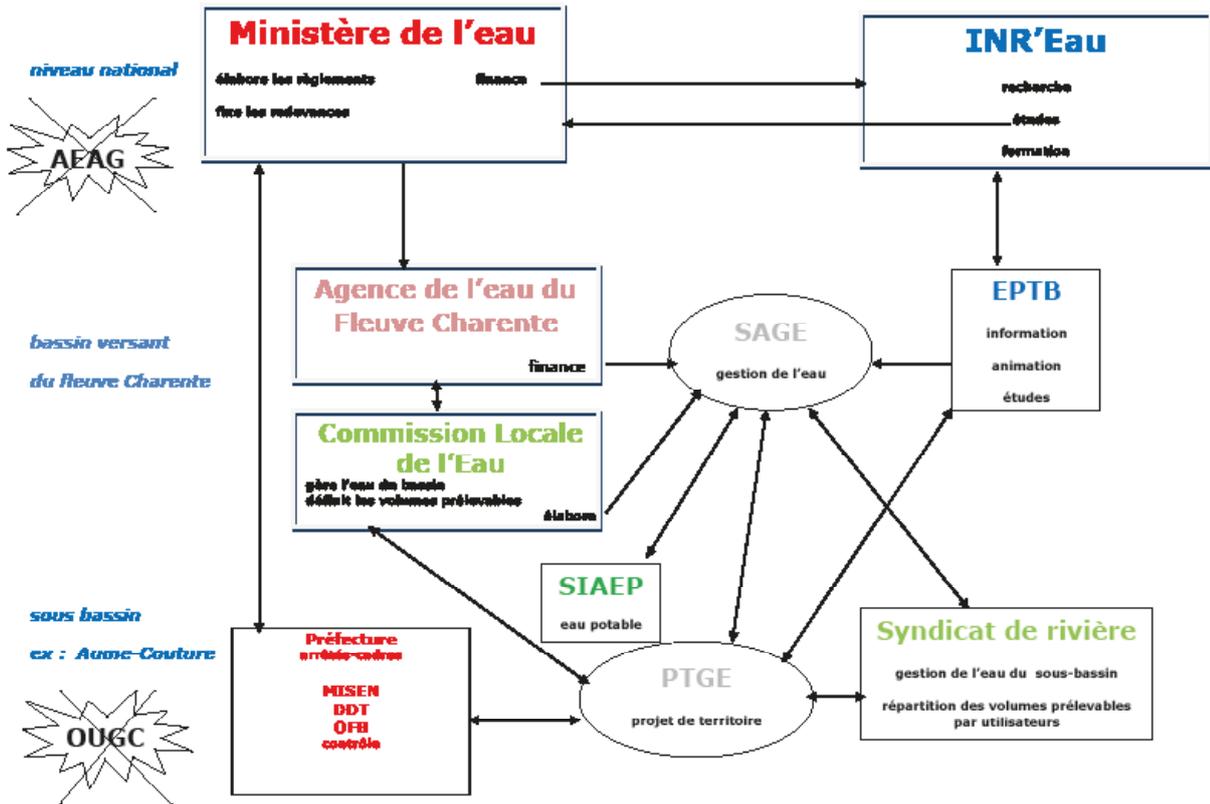
14 **ARS** : Agence Régionale de Santé

15 **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

INTÉRÊT GÉNÉRAL

PARTAGE ÉQUITABLE DE L'EAU

RESPECT DU MILIEU





© Isabelle Foyer

Conclusion des Propositions citoyennes

Après plusieurs mois de travail, le collectif BNM Aume-Couture a rédigé un projet qui se veut pertinent et évolutif et dont la mise en place est possible. Si la volonté politique ne fait pas défaut !

De plus en plus de citoyens se sentent concernés par la gestion de l'eau, nous nous en sommes rendu compte depuis la création de BNM Aume-Couture en 2021.

Nous avons des propositions à tous les niveaux: milieu, agriculture, eau potable et institutions.

Nous savons ce qu'il aurait fallu faire hier. Compte tenu de l'évolution, plus nous attendrons, plus la situation sera dégradée, plus les solutions à mettre en place seront complexes et coûteuses. Ne tergiversons pas plus longtemps !

Notre projet vise à retrouver un équilibre entre la ressource et les différents besoins et une cohérence dans la gestion de ce commun à préserver.

En mettant de l'ordre dans les priorités, abandonnons l'idée de stockage dans les réserves de substitution, qui ne sont qu'une mal-adaptation avérée.

La nécessité d'alimenter la population nous oblige à une réflexion plus globale sur les choix agricoles.

Les solutions basées uniquement sur la technologie ont montré leurs limites. La ressource doit permettre d'apporter de l'eau aux cultures pour assurer l'autosuffisance alimentaire, et c'est collectivement que nous devons définir les priorités.

Le bon état du milieu est garant du maintien d'une biodiversité riche, d'une eau potable de qualité et d'une ressource suffisante pour les besoins de l'agriculture et de l'industrie...

Ce document a pour vocation de préparer un avenir meilleur pour l'Aume et la Couture et nous sommes prêts à y participer.

Qu'il puisse servir de base à des propositions de loi,
à des réflexions plus ouvertes
et à initier de grands chantiers !

Et qu'il puisse être utile à d'autres territoires !...

Cessons d'agir pour nos intérêts individuels et immédiats,

Choisissons un avenir collectif meilleur.

Nos ressources

Nos sources internationales



ONU (Organisation des Nations Unies)

<https://www.un.org/fr/global-issues/water>



GIEC (groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat)

6ème rapport du GIEC :

https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2023/05/Rapport_SYR_AR6_v1.pdf

Nos sources parlementaires



Fiches techniques sur l'Union européenne – 20236

www.europarl.europa.eu/factsheets/fr



Rapport d'information n°1455 par la commission des affaires économiques sur la gestion de l'eau pour les activités économiques, présenté par MM. Patrice PERROT et René PILATO.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-eco/l16b1455_rapport-information

Mission « flash » sur l'exercice des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement par les communes et leurs groupements

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/delegations-comites-offices/dctd/missions-de-la-delegation/gestion_eau



Rapport d'information n° 807 (2015-2016), déposé le 20 juillet 2016 au Sénat

« La gouvernance de l'eau en France est caractérisée par une grande complexité : le nombre d'échelons, d'organismes et de services impliqués rendent le système kafkaïen, coûteux et dysfonctionnel »

<https://www.senat.fr/rap/r22-871/r22-871.html>

Sénat N° 871 SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022-2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 11 juillet 2023

RAPPORT D'INFORMATION FAIT au nom de la mission d'information sur la « Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement »

Nos sources gouvernementales



Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048679665>



IGAS (Inspection générale des affaires sociales).

Rapport interministériel du 22 novembre 2024 dressant un constat d'échec de la politique de protection des captages d'eau

<https://www.igas.gouv.fr/prevenir-et-maitriser-les-risques-lies-la-presence-de-pesticides-et-de-leurs-metabolites-dans-leau-destinee-la-consommation-humaine>

Nos sources institutionnelles



ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail)

<https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/une-nouvelle-directive-eau-potable>



eaufrance (service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques)

<https://www.eaufrance.fr/>



CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

« Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ? »

- Rapporteurs Pascal Guihéneuf et Serge La Quéau –

CESE – avril 2023

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023_08_gestion



Centre d'information sur l'eau

<https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/la-consommation-deau-domestique-est-elle-la-meme-a-travers-le-monde/>

Cour des Comptes

« Une organisation inadaptée aux enjeux de la gestion quantitative de l'eau » – Rapport public annuel 2023 – mars 2023 – Cour des comptes



<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230310-RPA-2023-gestion-quantitative-eau.pdf>

« La gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique . Exercices 2016-2022 » - rapport public thématique – juillet 2023 – Cour des comptes

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-07/20230717-synthese-gestion-quantitative-de-l-eau.pdf>



DDASS (direction départementale des affaires sanitaires & sociales)

Protection des captages destinés à la production d'eau potable captage & forage de Moulin Neuf

arrêté préfectoral du 18 mai 1982

arrêté préfectoral du 16 mars 2007



SDAGE : schéma directeur d'aménagement & de gestion des eaux.

<https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/schema-directeur-amenagement-gestion-eaux-sdage/politique-eau-sdage-pdm-2022-2027>

Le PTGE

<https://www.fleuve-charente.net/domaines/projets-de-territoire/espace-pro/3208-2>



https://www.fleuve-charente.net/wp-content/uploads/2016/10/PTGE_AumeCouture_BilanIntermediaire_2018-2020-1.pdf

https://www.fleuve-charente.net/wp-content/uploads/2016/10/PTGE_AumeCouture_ProgrammeActions_2022-2024.



(Syndicat Mixte d'Aménagement des bassins Aume, Couture, Auge & Bief)

<https://www.smabacab.fr/nos-rapports-dactivites/CTIVITÉ 2018>

(on y trouve les rapports jusqu'en 2023 !)

Quelques liens vers d'autres sources...

AGRICULTURE

<https://charente.chambres-agriculture.fr/>

<https://territoiresbio.org/la-bio-au-service-de-votre-projet-territorial/tyfa-iddri-afterres2050-solagro-la-bio-au-coeur-des-scenarios-de-prospective-agricole/>

<https://www.agriculturepaysanne.org/InPACT>

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Gestion-de-l-eau/Gestion-etiage-et-irrigation/Organismes-Uniques-de-Gestion-Collective-OUGC/OUGC-Cogest-Eau/Cogesteau-AiP-162024041000002-MesuresConservatoires-PAR2024-2025>

MUNICH

<https://ecotree.green/blog/a-munich-l-eau-potable-vient-des-forets>

QUALITE de l'EAU

Aume Couture

<https://infoterre.brgm.fr/rapports/RR-40620-FR.pdf>

Charente Maritime

[https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/neonicotinoides-interdits-herbicides-des-substances-preoccupantes-retrouvees-dans-les-cheveux-et-les-urines-d-enfants-pres-de-la-rochelle_6832562.html#xtor=RSS-3-\[general\]](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/neonicotinoides-interdits-herbicides-des-substances-preoccupantes-retrouvees-dans-les-cheveux-et-les-urines-d-enfants-pres-de-la-rochelle_6832562.html#xtor=RSS-3-[general])

USAGES de l'EAU

https://www.mrae.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/p_2019_7830_avis_ae_reserves_de_substitution_aume_couture_16_79_deleg_signe-1.pdf

ALIMENTATION & SANTE

<https://www.ouest-france.fr/societe/alimentatio/19-milliards-deuros-par-an-pour-reparer-les-degats-de-notre-systeme-alimentaire-87df86b2-6ea5-11ef-ae01-eadd2e601b92>

SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION

<https://securite-sociale-alimentation.org/>

<https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/magazine-presse/bande-dessinee-encore-des-patates-pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation/>

<https://reporterre.net/Creons-une-securite-sociale-de-l-alimentation-pour-enrayer-la-faim>

<https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/>

AGROCLIMATOLOGIE

https://www.lepoint.fr/sciences-nature/serge-zaka-il-va-falloir-abandonner-certaines-cultures-agricoles-04-12-2024-2577101_1924.php

<https://reporterre.net/Serge-Zaka-en-croisade-contre-les-climatosceptiques>

NOS LECTURES

«La gestion quantitative de l'eau en agriculture» - Confédération Paysanne - édition Média Pays - mars 2023.

Xavier Poux & Pierre-Marie Aubert «Demain, une Europe Agroécologique» - Actes Sud - sept 2021.

Crédits photos

A défaut d'avoir arpenté le bassin de l'Aume Couture, nous avons emprunté à **Mickaël** et à **Patrick**, leurs clichés de terrain.

A défaut d'avoir eu la patience du guetteur, nous avons emprunté à **Didier Wolf** ses oiseaux des zones humides charentaises et son caloptéryx éclatant.

A défaut de nous être contorsionnés au ras des pâquerettes, nous avons emprunté à **Isabelle Foyer** sa fritillaire, sa mousse et ses libellules.

A défaut d'avoir pu plonger dans l'Aume ou la Couture, nous avons emprunté à **Frédéric Damato** quelques photos subaquatiques, invitation à « chercher la petite bête » dans les eaux du Ruffécois.

Les fonds bleus : <https://www.youtube.com/watch?v=sNAVyjEu0E>

Puissent ces quelques gouttes de beauté et de poésie faire prendre conscience à chacun·e de la fragilité du vivant.



Première édition. Imprimé en janvier 2025 à Angoulême.

Document rédigé et mis en forme par le collectif BNM Aume-Couture.

Contact : bnm.aume.couture@gmail.com



*Confédération Paysanne
de la Charente*





© Frederic Damato

NOUS REVENDIQUONS QUE TOUS LES MOYENS SOIENT MIS EN OEUVRE POUR RESTAURER LES MILIEUX ET LEURS FONCTIONNALITÉS DANS L'ÉCOSYSTÈME.

NOUS REVENDIQUONS UNE MISE EN OEUVRE AMBITIEUSE DE TOUS LES MOYENS POUR DÉFENDRE UNE AGRICULTURE NOURRICIÈRE, ACTRICE DE LA RESTAURATION DU MILIEU.

NOUS REVENDIQUONS QUE TOUS LES MOYENS SOIENT MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE UNE BONNE QUALITÉ DE L'EAU.

NOUS REVENDIQUONS UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE DES INSTITUTIONS REPOSANT SUR LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION DES CITOYENS, LE RESPECT DE LA HIÉRARCHIE DES USAGES ET DES PRISES DE DÉCISION ARGUMENTÉES SCIENTIFIQUEMENT.



© Isabelle Foyer